

DELIBERATION DU BUREAU

2021 n°06

URBANISME / HABITAT

Le Bureau s'est réuni le 18 février 2021, sur convocation du Président en date du 12 février 2021

Présents(es) : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, E. PAYEUR, C. SAUVAGE, JL. STAROSSE, P. MONALDESCHI, JL. CLAUDON, E. POIRSON, R. ARNOULD, X. COLIN.

Excuses : D. PICARD, L. GUYOT, M. GUEGUEN, O. HEYOB

BU2021-06 – HABITAT LOGEMENT (8.5) – CONVENTION DE PROJET ENTRE LA COMMUNE DE SANSEY, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE (EPFL) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES.

En application de la convention-cadre signée en 2009 entre l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) et la Communauté de Communes Terres Toulouises (CC2T), la commune de Sanzey sollicite l'EPFL pour se rendre acquéreur de granges situées rue Saint Nicolas

Cette acquisition se formalise par la signature d'une convention tripartite entre l'EPFL, la commune de Sanzey et la CC2T, sans incidence financière pour la CC2T.

La commune de Sanzey a sollicité l'accompagnement de l'EPFL pour la réalisation de logements communaux à l'emplacement d'anciennes granges situées rue Saint-Nicolas (site à enjeux référencé «SAN 03 »)

Le Bureau Communautaire, est invité à :

- autoriser Monsieur le Président (ou son représentant) à signer la convention de de projet
- autoriser Monsieur le Président (ou son représentant) à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.